

La Chambre des conseillers ouvre sa session printanière

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 10-04-2011 11:21:38

La Chambre des conseillers a ouvert, vendredi après-midi, sa session printanière au titre de l'année législative 2010-2011.

L'ouverture de cette session intervient dans un contexte de dynamisme politique marqué par le lancement du chantier de réformes constitutionnelles, à l'initiative de SM le Roi Mohammed VI.

Ce chantier de réforme vise, dans son volet relatif à la Chambre des conseillers, la refonte de la composition et des attributions de cette chambre dans le sens de la consécration de la représentativité territoriale des régions.

Dans une allocution à cette occasion, le président de la Chambre des

conseillers, M. Mohamed Cheikh Biadillah a indiqué que cette session intervient après le discours royal du 9 mars qui a ouvert la voie à un débat national profond autour des sept piliers de la réforme constitutionnelle tels que définis dans ce discours, et ce dans le respect des constantes institutionnelles du Royaume.

Au coeur de ce débat, a-t-il relevé, on s'interroge sur le scénario de réforme à privilégier pour la Chambre des conseillers, dont la création fut le fruit du consensus constitutionnel de 1996 qui a donné lieu au gouvernement de l'alternance.

L'expérience bicamérale du Maroc constitue un modèle distingué, a dit M. Biadillah, précisant que la Chambre des conseillers concilie entre la représentation des collectivités locales et celle des organisations socio-professionnelles et dispose d'importantes attributions en matière de législation et de contrôle.

Il a souligné qu'au regard des transformations d'ordre territorial qu'impliquera l'instauration de la régionalisation avancée, la chambre des conseillers se positionnera en tant qu'espace de représentativité territoriale de l'Etat.

Les travaux de cette session seront dominés par les préparatifs aux échéances électorales de 2012 et par l'approbation de projets de loi à caractère économique et social
MAPF